

Adresse de la société populaire de Thierville (Meuse) qui fait hommage à la Convention de sa première séance et proteste de son dévouement à la patrie, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Thierville (Meuse) qui fait hommage à la Convention de sa première séance et proteste de son dévouement à la patrie, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 375-376;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0375_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Etat des dons, 15 germ. II].

		CHEMISES	SOULIERS	BAS	SABRES
Frim. 26	Le citoyen Duboc	6	6	»	»
	Femme Baudry de St-Laurent	12	»	»	»
	Lesauhier ci-devant prêtre	12	»	»	»
	La veuve Opert	4	»	»	»
	Gidon fils	2	1	»	»
	Leblé l'aîné	2	»	»	»
	Tinel, chirurgien	2	»	»	»
	Le fils du citoyen Heuzé	»	»	»	1
	Augustin Pilleux, 15 aunes de toiles				
	La veuve Cottard, 20 aunes de toile				
	Les quelles 35 aunes de toile ont été sur l'avis de la Société mises en chemises et en ont pro- duit 23 que les citoyennes ont fait gratis	23	»	»	»
	Descornières	»	6	»	»
	Guerard	2	»	»	»
	Martin fils	3	»	»	»
	Total des dons provenant de la Société	68	13	»	1
	La veuve Lucas	»	»	2	»
	P. Dujardin	1	»	2	»
	Ambroise Orange	»	»	2	»
	Nicolas Corroyer	2	»	»	»
	Baptiste Courroyer	»	1	»	»
	Guillaume Talbot			1	»
	Louis Dinay			2	»
Pluv. 1 ^{er} 4 9 11 26		71	14	9	1
	Renault fils	»	»	2	»
	Laurent Vittecoq	2	»	»	»
	Renault père	»	»	2	»
	Gedon père	»	4	»	»
	Philippe Justin	»	4	»	»
	Louis Maserier	»	2	»	»
	La citoyenne Giffard	»	»	2	»
	La femme Mouquet	6	»	6	»
	Jourdain	»	2	2	»
Vent. 1 ^{er} 19 27 28	Mage	»	2	»	»
	Michel masson	»	2	»	»
	Fille Lehoc	»	»	2	»
	P. Jolli, tisserand	»	»	1	»
	Jean-Baptiste Gaze, tailleur	2	»	»	»
	Pierre Ouin	»	»	1	»
	Goupil, cordonnier	»	2	»	»
	Thionville, cordonnier	»	1	»	»
	Prévost, aubergiste	2	2	»	»
	Jean Groult, maréchal		1	1	
	Le présent état montant à	83	36	28	1

LERROUX (secrét.), GIFFARD, J.B. LEBLÉ, SAUNIER, P. NORMAND, GOUPIL, THIONVILLE,
[et 1 signature illisible].

d'

[La Sté popul. de Thierville, à la Conv.; s.d.] (1).

« Législateurs,

Les cultivateurs de la commune de Thierville
trop longtemps subjugués par l'aristocratie et le

(1) C 303, pl. 1106, p. 6; Bⁱⁿ, 10 flor. (1^{er} suppl¹).
Meuse.

fanatisme, triomphant de ces deux monstres hi-
deux, et assemblés aujourd'hui pour la première
fois en Société populaire, viennent vous faire
hommage des travaux de leur première séance.

La République une et indivisible ou la mort,
Jamais d'autre culte que celui de la liberté, de
l'égalité et de la raison.

Attachement inviolable à la Sainte Montagne,
la dépositaire de nos destinées, notre seule espé-
rance, notre unique point de ralliement.

L'amour des lois; nous ne professerons, nous ne suivrons, et nous n'enseignerons à nos enfants qu'elles.

L'amour du travail, nous n'ouvrirons des sillons, et nous ne les féconderons par nos sueurs que pour fournir des subsistances à nos frères.

L'amour de la patrie, nous regardons nos personnes, nos biens et notre vie comme une propriété dont elle a droit de disposer pour sa défense et sa prospérité.

L'amour de la justice et de la probité. Cette sublime maxime émanée de l'incorruptible et invincible Montagne sera toujours à l'ordre du jour parmi nous.

L'amour de l'union. Nous abjurons toute haine personnelle, nous traiterons tous les vrais républicains comme nos frères.

Ecarter sans rémission de notre Société, dénoncer avec courage tout citoyen qui par sa conduite et ses discours avilirait l'auguste caractère d'homme libre.

Tels sont, Législateurs, les principes que nous avons consacrés aujourd'hui, qui sont profondément gravés dans nos cœurs et qui font la base de notre conduite ».

CATOIRE (présid.), GUÉRIN (secrét.),
NOYÉ (secrét.).

e'

[La Sté popul. de Clamecy, à la Conv.; 25 germ. II] (1).

« Citoyens représentans,

Quelle réponse sublime vous avez faite à ces vils conspirateurs qui arment tous les vices contre la liberté française, à tous les tyrans de l'Europe qui arment leurs automates contre les héros de la République, lorsque vous avez déclaré que la justice et la probité, que la vertu enfin était à l'ordre du jour ! Les vrais enfans de la Montagne le savaient bien que ce n'était que sur les hauteurs que vous occupez qu'on respire l'air pur et qu'on est électrisé par le feu le plus actif. Là vous voyez se former avec les vapeurs de la plaine, des orages portant dans leurs flancs les ténèbres et l'épouvante; mais tous ces orages se brisent à vos pieds.

Tel est l'empire de la vertu courageuse. Elle donne une nouvelle énergie aux bras et elle brise toutes les trames des méchans. Continuez, sages législateurs, à briser sans pitié les idoles du vice et les apôtres du crime. Que la génération qui nous suit ne trouve plus exposées à ses regards que la statue de la vertu entre celles de la liberté et de la raison. Comme elle a déjà, cette tendre enfance, le goût des vertus républicaines ! Appréciez, vertueux montagnards, ce que nos enfans viennent de faire dans le sein de cette société et jouissez du plaisir de louer des vertus naissantes, douce récompense qui est bien due aux peines que vous avez à combattre les efforts du crime.

Depuis quelques jours le bureau de la Société converti en un autel de la patrie se couvre des dons qu'y déposent les citoyens pour nos défen-

seurs. Les enfans n'ont pu être spectateurs froids de cette générosité, et sous la conduite de leurs instituteurs, ils sont venus déposer la somme de 129 livres, fruit de leur économie, sacrifice de leurs plaisirs fait en faveur des héros de la liberté dont ils ont chaque jour les louanges à la bouche.

Ces mêmes enfans ont encore entendu parler souvent dans la Société des moyens les plus prompts d'approvisionner en bois la commune de Paris. Craignant que le tricage des bois, par le défaut de bras ne soit retardé, ils sont venus déclarer que tous leurs jours de congés seraient consacrés à aller sur les ports flottables de Clamecy pour y travailler au tricage. Ainsi le feu de la liberté, le sentiment de la fraternité, l'émulation de toutes les vertus, pénètre dans toutes les âmes et cette régénération est votre ouvrage.

Achevez-le ce grand ouvrage, Législateurs intrépides, et faites disparaître d'une terre révolutionnée et libre, toutes les ordures de l'ancien régime, comme l'habile salpêtrier enlève soigneusement sur la surface de la chaudière bouillonnante l'écume qui, renfermant des matières hétérogènes, ne pourrait que nuire, par son mélange impur, à la beauté de ses cristaux salpêtrés ».

BARDET (présid.), GIBIER (secrét.),
GRANET (secrét.).

f'

[La Sté popul. de La Rochelle, à la Conv.; 6 flor. II] (1).

« Citoyens représentans,

C'est un vrai bonheur, c'est une des plus pures jouissances de notre vie d'avoir vu de près vos glorieux travaux. Nos concitoyens vont se féliciter avec tous les amis sincères de la patrie en entendant à notre retour l'expression des sensations que nous éprouvons ici.

Continuez, mandataires fidèles, soutenez le caractère d'un grand peuple; marchez toujours d'un pas auguste vers le but suprême où la liberté vous conduit. Les nations étonnées qui fixent aujourd'hui la France d'un œil incertain, arracheront bientôt, à notre exemple, le bandeau de l'erreur dont le despotisme s'efforce de couvrir leurs regards.

La Société populaire de La Rochelle vient de célébrer pompeusement une fête civique dans laquelle a été porté en triomphe le premier salpêtre confectionné par ses soins sous les auspices de la liberté. Nous faisons hommage aux pères tutélaires de la France régénérée de cet essai; et nous les assurons que, de concert avec toutes les parties de la République, les efforts réunis de nos concitoyens auront bientôt forcé notre sol de livrer aux mains des hommes libres le foudre précurseur de nos victoires.

La Société populaire de La Rochelle par notre organe, félicite la Convention de l'important décret sur la police générale.

Vive la Convention, vive la République, vive la Montagne ! »

SUSBIELLE, GANET fils.

(1) C 303, pl. 1106, p. 7; B¹, 8 flor.

(1) C 303, pl. 1106, p. 9; B¹, 8 flor.